

## INSCRIPTION SCOLAIRE

EN ECOLE MATERNELLE\*       EN ECOLE ELEMENTAIRE\*       NOUVEL ARRIVANT\*

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NIVEAU SCOLAIRE ACTUEL : \_\_\_\_\_

Votre enfant déjeune à la cantine\* :     OUI                       NON

### DEROGATION SCOLAIRE

En cas de domiciliation hors de la Commune de Mandelieu-La Napoule, vous devrez compléter le formulaire de demande de dérogation (téléchargeable [www.mandelieu.fr](http://www.mandelieu.fr)).

### ECOLE MATERNELLE

La Ville de Mandelieu-La Napoule scolarise les enfants qui ont trois ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année de leur rentrée scolaire. L'école d'affectation dépend du lieu d'habitation.

### PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (originaux et photocopies)

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (facture EDF, France Telecom, quittance de loyer)
- Certificat de radiation de l'ancienne école pour les nouveaux arrivants
- En cas de divorce, ordonnance ou acte de divorce
- Dernier avis d'imposition du foyer
- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (téléchargeable sur internet avec votre n° d'allocataire et votre code confidentiel)

Après avoir procédé à l'enregistrement de votre dossier au Cycle de l'Enfant vous finaliserez l'inscription de votre enfant auprès de la Direction de l'école.

Vous devrez fournir les documents suivants (originaux et photocopies) :

- Carnet de santé
- Certificat de radiation
- Assurance scolaire

Fait à Mandelieu, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 1

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 2

\* Cocher la ou les cases correspondantes